



Délibération n°2022-036
Comité syndical du 21 octobre 2022

EVOLUTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille, dûment convoqué le 14 octobre 2022, s'est réuni le 21 octobre 2022, à la salle de réunion du SMPPPC à Pont-l'Abbé.

Nombre de délégués du Comité syndical en exercice : 18 titulaires

Nombre de voix délibératives : 20

Présents avec voix délibérative	Maël DE CALAN, Nathalie CARROT-TANNEAU, Jocelyne POITEVIN, Bernard PELLETER, Céline GAZ-LE TENDRE, Michaël QUERNEZ, Gaël LE MEUR, Marc BIGOT, Jean-Luc TANNEAU, Christine ZAMUNER, Yannick LE MOIGNE, Gwenola LE TROADEC, Yvan MOULLEC
Excusés	Anne MARECHAL, Jean-Marc PUCHOIS, Franck PICHON, Sandrine MANUSSET, David LE GOFF, Yannick SELLIN, Marc RAHER
Excusés ayant donné pouvoir	Didier GUILLON ayant donné pouvoir à Maël DE CALAN, Stéphane LE DOARE ayant donné pouvoir à Nathalie CARROT-TANNEAU, Michel LOUSSOUARN ayant donné pouvoir à Céline GAZ- LE TENDRE, Philippe AUDURIER ayant donné pouvoir à Jocelyne POITEVIN

Représentant 19 voix

EXPOSE DES MOTIFS

Pour renforcer la capacité du Syndicat mixte à la mise en œuvre du plan prévisionnel des travaux portuaires, un emploi de technicien territorial chargé du suivi des travaux avait été créé par délibération du 4 février 2021. Le recrutement s'étant avéré infructueux à multiples reprises, il est proposé de transformer cet emploi de technicien territorial en un emploi d'ingénieur territorial.

Prenant également en compte la création d'un emploi non permanent pour le pilotage de la maîtrise d'ouvrage de la réfection de trois criées, objet de la délibération n°2022-035, le tableau des effectifs est arrêté comme indiqué ci-après.

En conséquence,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu le Code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable du Comité technique du 12 octobre 2022 ;

Après en avoir délibéré, **le Comité syndical**

FIXE :

L'évolution du tableau des effectifs comme suit à compter du 21 octobre 2022 :

	Catégorie	Grade mini/maxi	Effectifs budgétaires au 14/06/2022	Comité syndical du 21/10/2022		Effectifs budgétaires au 21/10/2022	Effectifs pourvus
				Création	Suppression		
Filière administrative			4	0	0	4	3
Emploi fonctionnel	A	Directeur général des services	1	0	0	1	1
Attachés territoriaux	A	Attaché à attaché hors classe	1	0	0	1	1
Rédacteurs territoriaux	B	Rédacteur à rédacteur principal 1 ^{ère} classe	2	0	0	2	1
Filière technique			6	2	1	7	3
Ingénieurs territoriaux	A	Ingénieur à ingénieur hors classe	4 (dont 1 non permanent)	2	0	6 (dont 2 non permanents)	3 dont 1 non permanent)
Techniciens territoriaux	B	Technicien à technicien principal 1 ^{ère} classe	2	0	1	1	0
Nombre total de postes budgétaires			10	2	1	11	6

Délibération adoptée à l'unanimité

**Le Président du Syndicat mixte des ports de
pêche-plaisance de Cornouaille**



Maël DE CALAN